



DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse
Tél. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que les produits:

Régulateurs électroniques de vitesse de ventilateur série LT.

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans les applications pour lesquelles ils ont été conçus, et conformément aux normes d'installation en vigueur ainsi qu'aux instructions du fabricant, ces produits sont conformes aux dispositions de la législation européenne d'harmonisation pertinente, lorsque celle-ci est applicable:

Directive Basse Tension (DBT) 2014/35/UE

- EN IEC 60335-1:2024 Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1: Exigences générales
EN IEC 61558-1:2019 Sécurité des transformateurs, bobines d'inductance, blocs d'alimentation et ensembles analogues – Partie 1: Exigences générales et essais

Directive CEM (Compatibilité Électromagnétique) 2014/30/UE

- | Directive CEM (Compatibilité électromagnétique) 2014/30/UE | |
|--|---|
| EN IEC 61000-6-2:2019 | Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-2: Normes génériques – Norme d'immunité pour les environnements industriels |
| EN IEC 61000-6-3:2021 | Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme d'émission pour les équipements utilisés dans les environnements résidentiels |

Directive DEEE 2012/19/UE – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive Déléguée (UE) 2024/232 de la Commission du 25 octobre 2023, modifiant la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une exemption relative au cadmium et au plomb dans les profilés en plastique utilisés dans les fenêtres et portes électriques et électroniques contenant du polychlorure de vinyle rigide recyclé

Les produits doivent être installés et entretenus uniquement par du personnel qualifié, conformément à la réglementation locale.

La présente déclaration est valable uniquement lorsque les dispositifs sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit.

Les produits, ensembles ou sous-ensembles visés par cette Déclaration de Conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils doivent être intégrés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de la ou des directives applicables.

Cette mention est uniquement requise lorsque le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (ex.: composant de sécurité).

Le marquage CF est apposé.

- Date de publication: 14 novembre 2016
Date de révision: 5 mars 2025
Lieu d'émission: Temse, Belgique